

RETours d'EXpériences



ANALYSE DE RETOUR D'EXPERIENCES SUR LES **INCENDIES DE FORETS**



DOCUMENT DE SYNTHÈSE

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Un réseau d'élus au service des élus

Introduction et contexte

A la suite des feux de forêts de l'année 2022, une véritable conscience du risque feu de forêt et de la vulnérabilité des territoires s'est ancrée dans la mémoire collective.

Aujourd'hui, il est nécessaire que les élus se rendent compte et se préparent.

Ce travail peut s'appuyer sur les connaissances acquises par les territoires, vulnérables historiquement, tels que les départements d'ex-Languedoc-Roussillon. Cependant, ces outils ne sont généralement pas partagés, d'une part entre les différents acteurs (SDIS, DDT-M, ONF) mais également par les élus, directement concernés par la problématique.

Les élus sont pourtant au cœur de la gestion du risque. Ils doivent assurer la prévention, faire respecter les réglementations, sensibiliser leurs administrés et investir dans les équipements nécessaires à la lutte. Ils sont à la fois responsables et financeurs. Il paraît primordial qu'ils soient impliqués dans ces partages d'expériences et dans les prises de décisions.

L'objectif de cette synthèse est de présenter les constats principaux partagés par tous les acteurs et donner des pistes d'améliorations pour chacun d'entre eux. Chaque acteur a un rôle à jouer.

Cette synthèse est complétée par un document plus complet et détaillé pour les acteurs qui souhaitent engager des démarches précises (disponible sur le site internet).



Méthodologie employée pour l'étude

L'ensemble de l'étude a été réalisée par l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées Méditerranée, avec le soutien de la Région Occitanie et du FEADER LR. Les **Communes forestières** se sont appuyées sur les partenaires de la DFCI : les SDIS, l'ONF et les DDT-M. Les élus, acteurs centraux, ont également été audités et associés aux conclusions.

L'ensemble des acteurs de l'ex Région LR ont été associés à l'étude. Quelques acteurs d'autres départements (Aveyron, Lot et Tarn) ont également été conviés à partager leur retour d'expérience.

L'étude s'est déroulée en plusieurs étapes :

- **Identification des retours d'expériences existants dans les différentes structures** : 48 RETEX obtenus
- **Etude d'un feu de forêt par département, entretien avec les élus**
- **Collecte et organisation d'une réunion entre acteurs pour tirer les enseignements.**

A chaque fois, les RETEX ont été découpés dans les 3 temps de la crise : « Avant le Feu », « Pendant le Feu » et « Après le Feu ».

Les RETEX ont été obtenus par des échanges en bilatéral (Communes forestières et acteurs impliqués), puis par une réunion regroupant tous les acteurs cités, pour échanger et confronter les conclusions.

Introduction et contexte

Méthodologie employée pour l'étude p 2

Schéma global p 4

AVANT LE FEU

Les enseignements tirés des RETEX

- Un manque de culture du risque p 6
- Un manque d'entretien et d'ouvrages DFCI
- Des OLD pas assez mises en oeuvre

Quelques pistes d'amélioration

- Créer une culture du risque en communiquant largement de manière coordonnée
- Intégrer le risque incendie dans l'urbanisme
- Mettre en place un plan communal de débroussaillage (PCD) p 7
- Partager les RETEX entre les acteurs et entre les départements
- Développer et entretenir les équipements

PENDANT LE FEU

Les enseignements tirés des RETEX

- Connaissance du plan communal de sauvegarde trop variable
- Difficulté de communication entre acteurs
- Difficulté de communication avec la presse
- Problématique de l'eau
- Rôle du DOS / COS p 8

Quelques pistes d'amélioration

- Avoir un PCS à jour, bien le connaître et s'exercer
- Diversifier la ressource en eau et développer les feux tactiques
- Se coordonner et se préparer dans la communication p 9

APRES LE FEU

Les enseignements tirés des RETEX

- Besoin de donner des procédures aux élus
- Organiser la restauration post-incendie
- Besoin de communiquer sur les RETEX p 10

Quelques pistes d'amélioration

- Création d'un guide post-incendie
- Informers les administrés et les accompagner
- Faire une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) p 11
- ou une Déclaration d'Intérêt Général et d'Urgence (DIGU)

Pour en savoir plus p 12



AVANT LE FEU

CRÉER UNE CULTURE DU RISQUE

Intégrer le risque feu de forêt dans l'urbanisme

Communiquer largement et de manière coordonnée entre les acteurs

ANTICIPER ET PRÉVENIR

Avoir un Plan Communal de Sauvegarde à jour et faire des exercices réguliers

Réaliser ses OLD et faire réaliser les OLD (Plan Communal de Débroussaillage)

Partager les Retours d'Expériences

AVOIR DES ÉQUIPEMENTS OPÉRATIONNELS

Investir et entretenir les pistes et les points d'eau

Mettre en place des cotisations solidaires à l'échelle des massifs

PENDANT LE FEU

DÉROULER LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Bien connaître son Plan Communal de Sauvegarde

Connaître et identifier les personnes ressources

DÉPLOYER L'ACCÈS À L'EAU ET LES FEUX TACTIQUES

Identifier d'autres ressources que l'eau potable (réserves, eau brute,...)

Former les personnels et utiliser les feux tactiques dans la lutte

AMÉLIORER LA COMMUNICATION

Bien articuler la communication entre les élus et le SDIS

Organiser la communication avec la presse

APRÈS LE FEU

METTRE EN SÉCURITÉ

Donner des procédures claires aux élus

Utiliser les Déclarations d'Intérêt Général pour un certain nombre de travaux

ORGANISER LA RESTAURATION DES TERRAINS INCENDIÉS

Donner des procédures claires aux élus

Accompagner les élus dans le respect de la réglementation

COMMUNIQUER

Communiquer sur son retour d'expérience

Communiquer vers les administrés pour les accompagner dans leurs démarches

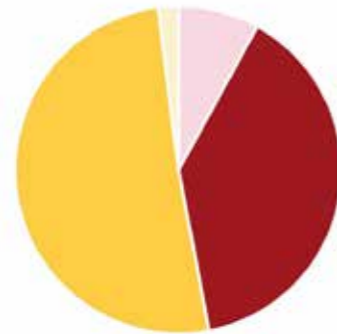
AVANT LE FEU



LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES RETEX

90%

des feux sont d'origine humaine



Causes d'incendies

- Naturelles
- Malveillance
- Imprudences et accidents
- Reprises d'incendies



UN MANQUE DE CULTURE DU RISQUE

60% des échanges en bilatéral ont indiqué que la culture du risque n'est pas ancrée !

Les départements historiquement touchés sont plus sensibilisés, mais cela n'est pas suffisant selon les acteurs. La mémoire du risque est très variable et a besoin d'être alimentée pour ne pas s'effacer. Cette sensibilisation ne fonctionne que si les communes, services de l'Etat ou autres organismes, réalisent des actions de communications fréquentes. **L'ensemble des acteurs, usagers et professionnels de la forêt et les scolaires doivent être acculturés.**



UN MANQUE D'ENTRETIEN ET D'OUVRAGES DFCI

Les échanges avec les acteurs ont fait remonter le besoin d'une bonne organisation de la DFCI au niveau départemental.

Dans certains départements, les communes ont conservé la compétence sans parfois appréhender correctement l'ensemble des conséquences et surtout, sans avoir conscience des besoins et des moyens financiers nécessaires. Dans d'autres départements, cette compétence est déléguée à des Syndicats ou aux intercommunalités.

L'investissement et l'entretien des pistes et citernes est pourtant un axe essentiel pour que les pompiers puissent lutter contre le feu efficacement et en sécurité.

Une crainte importante ressort de la part de l'ensemble des acteurs sur les moyens financiers (Etat, Europe, Région et Départements) qui ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux de demain.



70%

des retours d'expériences obtenus indiquent **un débroussaillage non conforme**



DES OLD PAS ASSEZ MISES EN ŒUVRE

Cette obligation existe pourtant depuis 1985 et doit être appliquée à tous les propriétaires privés ou publics. Les RETEX mettent en évidence qu'elle n'est pas suffisamment mise en œuvre. Tous les acteurs s'accordent à dire que les OLD sont efficaces et représentent le meilleur moyen d'auto-protection.

Pour autant, l'ampleur de la tâche est importante. Les maires ont beaucoup de mal à faire appliquer la totalité des obligations.



QUELQUES PISTES D'AMÉLIORATION

CRÉER UNE CULTURE DU RISQUE EN COMMUNIQUANT LARGEMENT DE MANIÈRE COORDONNÉE

Pour que les usagers de la forêt aient une culture du risque, **l'ensemble des informations autour du risque incendie doivent être transmises au public et aux professionnels** (OLD, réglementation de l'emploi du feu, les comportements à risques à éviter, l'accès aux massifs en période estivale...). Pour cela, il est nécessaire de prévoir **des campagnes d'informations annuelles, coordonnées par les services de la préfecture, et relayées par tous les acteurs de la DFCI.**



INTÉGRER LE RISQUE INCENDIE DANS L'URBANISME

Le maire est aménageur de son territoire. Dans le cadre de la planification, il peut mettre en place plusieurs actions pour prévenir et diminuer le risque incendie sur sa commune. **L'objectif est de développer un réflexe sur la défendabilité du territoire et de limiter le mitage urbain, diminuer les risques de départs de feu et faciliter la lutte.** Dans cette mission, le maire doit prendre en compte le risque incendie dans toutes ses composantes (prévention et lutte). Pour cela, il peut s'appuyer sur les associations de Communes forestières ainsi que sur les services décentralisés de l'Etat dans les départements. Le SDIS sera bien évidemment consulté pour leur vision opérationnelle.



METTRE EN PLACE UN PLAN COMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT (PCD)

Certaines communes sont propriétaires de bâtiments, gestionnaires de plusieurs kilomètres de routes communales, parfois sur des territoires boisés à plus de 90%. Ceci fait peser pour elles des frais et des moyens importants pour traiter la totalité de leurs propres obligations. Conscient que toutes les OLD communales et des particuliers ne pourront pas être réalisées en une année, il devient alors nécessaire de prioriser et de planifier. Le PCD est l'outil permettant cette planification sur quelques années en fonction des moyens disponibles. Il permet ainsi d'engager des actions concrètes et de montrer la volonté de la commune de jouer ce rôle de mise en sécurité.



PARTAGER LES RETEX ENTRE LES ACTEURS ET ENTRE LES DÉPARTEMENTS

Un travail de mutualisation et de partage des bonnes expériences en la matière doit être développé au niveau régional. Cela permet de montrer « les choses qui marchent » et de les transposer dans d'autres départements par exemple. Cette expérience doit devenir des richesses pour chaque acteur et il n'est pas nécessaire de réinventer des choses qui existent ailleurs ! Les élus, au travers de leur regroupement en association de Communes forestières, sont au carrefour de tous les acteurs. Ils semblent être le bon acteur pour organiser ce partage d'expérience.



DEVELOPPER ET ENTREtenir LES EQUIPEMENTS

Les pistes et citernes sont un des maillons essentiels pour que les pompiers puissent lutter contre les feux de forêts en toute sécurité. Ces équipements doivent être vus comme une mutualisation de moyens à l'échelle des massifs. En effet, un investissement réalisé dans une commune d'un côté du massif sert à protéger la totalité du massif. La mise en place de cotisations annuelles fixes auprès des communes, permettant de couvrir l'autofinancement des travaux qui se réalisent selon un planning prévu dans les différentes communes, semble être une solution efficace (cotisations solidaires comme par exemple dans le Gard).





LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES RETEX

DIFFICULTÉS DE COMMUNICATION ENTRE ACTEURS

Certains élus ont fait part d'une difficulté de communication, lors d'un incendie, entre les élus (Directeur des Opérations de Secours), les pompiers (Commandant des Opérations de Secours), les forces de police, et la préfecture.

Cela tient au fait que 2 postes de commandement sont mis en place :

- un Poste de Commandement Communal (PCC – les élus), généralement en mairie,

- un Poste de Commandement Opérationnel (PCO – les pompiers), généralement au plus près du feu.

Le lien entre les 2 postes doit être permanent et coordonné.

Le DOS (le maire) est souvent dans le PCO pour prendre les décisions d'attaque du feu et autres (évacuation, etc). Le DOS doit également garder le lien avec ses collègues de l'équipe municipale au PCC pour gérer les affaires courantes pendant la crise (accueil, logistique, hébergements, etc).

CONNAISSANCE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE TROP VARIABLE

Lors des échanges entre les élus et les SDIS, **la maîtrise du PCS est ressorti comme irrégulière. 50% des retours d'expériences sur les entretiens réalisés avec les communes, montrent que les élus ne connaissent pas suffisamment leur PCS.** Pourtant, le PCS est l'outil majeur des élus pour gérer une crise.



PROBLÉMATIQUE DE L'EAU

La question de l'eau est une réelle inquiétude pour l'ensemble des acteurs.

C'est une problématique de plus en plus complexe dans la DFCI, compte-tenu de l'augmentation de la sécheresse et du manque de moyens pour installer des équipements. **Avec le changement climatique, la mise en place de ces équipements doit devenir une priorité dans chaque territoire et non pas uniquement dans les territoires les plus vulnérables.**

DIFFICULTÉS DE COMMUNICATION AVEC LA PRESSE

La communication avec la presse lors de la crise est un élément important qui peut être difficile à gérer. L'équipe municipale est souvent sollicitée par les nombreuses actions à mettre en place lorsqu'un feu prend une ampleur importante. Les sollicitations des médias sont parfois importantes et il est nécessaire de donner une information correcte, mesurée et pertinente.

La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente selon le Code Général des Collectivités Territoriales. Les opérations de secours se résument à des actions d'urgence d'alerte, de sauvegarde de la population, des animaux, des biens et de l'environnement (loi Matras 2021). **C'est le maire qui a le rôle du Directeur des Opérations de Secours (DOS)**, il est le responsable pénal de la bonne gestion de la crise. Lorsqu'un sinistre se déclare, **un sapeur-pompier est désigné Commandant des Opérations de Secours et forme un binôme indispensable avec le DOS.** Les deux ont des rôles bien définis et travaillent ensemble pour gérer la crise au mieux.



QUELQUES PISTES D'AMÉLIORATION

AVOIR UN PCS A JOUR, BIEN LE CONNAITRE ET S'EXERCER

La loi Matras de 2021 élargit la création des PCS (ou l'intégration du risque incendie dans les PCS déjà existants) pour l'ensemble des communes classées à risque feu de forêt.

Chaque commune doit en être doté pour être prêt le jour de la crise et doit s'assurer d'une mise à jour régulière.

La seconde étape est de s'entraîner régulièrement pour le connaître avec des exercices de gestion de crise spécifiques et se préparer aux différents scénarios possibles. Plusieurs outils et acteurs peuvent vous accompagner dans cette démarche.



DIVERSIFIER LA RESSOURCE EN EAU ET DEVELOPPER LES FEUX TACTIQUES

Avec la multiplication des feux et le manque d'eau à venir, plusieurs solutions peuvent être mises en place.

Premièrement, **la diversification des ressources.** L'objectif est d'aller vers des ressources autres que les réseaux d'eau potable. Pour cela il faut travailler avec les acteurs qui peuvent stocker de l'eau ou de l'eau de recyclage (expérience des Pyrénées-Orientales). L'accès à l'eau brute doit également se généraliser.

Deuxièmement, le développement de feux tactiques doit se généraliser pour que les pompiers soient en mesure de se former et de l'utiliser facilement dans la lutte.



SE COORDONNER ET SE PREPARER DANS LA COMMUNICATION

La communication entre les acteurs doit être améliorée.

Cela passe tout d'abord par une connaissance du rôle de tous pour pouvoir s'adresser directement à la personne concernée. Pour pallier aux manques d'échanges entre le COS et le DOS évoqués dans plusieurs retours d'expériences, la solution est d'avoir ce binôme au même endroit : au Poste de Commandement Opérationnel (PCO).

Afin de pallier aux problématiques de coupures de moyens de communications classiques (téléphones portables), certaines communes se sont équipées d'un téléphone satellitaire.

Celui-ci pourra servir en cas de crise feux de forêts, mais également dans bien d'autres crises que la commune pourrait connaître.

Au niveau de la communication dans la presse, il est essentiel de préparer les messages essentiels dans le PCS et de se coordonner entre élus, Préfecture, SDIS et Gendarmerie. Une personne dédiée à la commune peut être désignée dans le PCS. La formule de «Conférence de presse» est à privilégier pour ne pas se disperser et faire passer de «mauvais messages».



APRÈS LE FEU



LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES RETEX

BESOIN DE DONNER DES PROCÉDURES AUX ELUS

Après l'euphorie de la crise, les élus se retrouvent généralement seuls face aux conséquences et aux dégâts de la crise. Ce sentiment de solitude a été mis en avant lors de plusieurs entretiens. Il est alors temps d'organiser le retour des sinistrés chez eux et de les mettre en sécurité. Perdue face à l'ampleur de la tâche, les élus ont besoin d'une procédure simple, ce qui leur donnerait un cadre d'intervention pour entamer cette mission souvent longue et coûteuse.



BESOIN DE COMMUNIQUER SUR LES RETEX

Ce travail a mis en lumière le fait que dans les départements historiquement touchés, de nombreux retours d'expériences étaient élaborés mais sans inclure les élus. Les divers entretiens réalisés ont pourtant démontré l'intérêt d'englober l'ensemble des acteurs dans l'étude de la crise pour déterminer les besoins et difficultés de chacun. Tout au long de cette étude, le besoin premier évoqué par l'ensemble des partenaires, est de mieux communiquer. Ainsi, il paraît indispensable de **globaliser la réalisation des retours d'expériences à tous**.



QUELQUES PISTES D'AMÉLIORATION

CREATION D'UN GUIDE POST-INCENDIE

Le besoin de donner des procédures aux élus

a été identifié comme l'une des priorités lors de la journée d'échange. Dans cette période de crise, il est important d'avoir des documents simples, mais complets, pour que les élus connaissent et déroulent les différentes étapes à mener pour gérer le Post-Incendie.

Basé sur la réglementation et les retours d'expériences, ce guide devra être didactique et au maximum exhaustif.



INFORMER LES ADMINISTRES ET LES ACCOMPAGNER

Il est important d'organiser **une réunion publique** pour prendre le temps de rassurer les administrés et de répondre à leurs questions.

Les Communes forestières, les services de l'Etat, du CRPF et de l'ONF peuvent accompagner les élus lors de cette réunion pour donner une vision globale.

Certains élus ont également organisé des permanences des compagnies d'assurances sur la commune pour permettre aux sinistrés de déclarer facilement leurs préjudices.



FAIRE UNE DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG) OU UNE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET D'URGENCE (DIGU)

Certains travaux nécessitent une intervention rapide pour mettre en sécurité. Il n'est pas toujours évident de prendre contact avec les propriétaires privés, parfois inconnus.

La **Déclaration d'Intérêt Général** permet à la commune de prendre l'initiative d'un projet de restauration ou de mise en sécurité. C'est le seul moyen pour la collectivité d'intervenir légalement sur des fonds privés. Il arrive parfois que les élus réalisent des travaux de manière illégale s'ils n'appliquent pas cette procédure. Les spécificités et les différentes étapes de ces deux déclarations sont décrites dans des fiches réalisées par les Communes forestières.





POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez le dossier plus complet de l'analyse de retours d'expériences sur les incendies de forêt

A télécharger sur : <https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org>

AVANT LE FEU

Espace Débroussaillage sur le site www.collectivitesforestieres-occitanie.org*

Fiche élu-DFCI des Communes forestières*

Campagne de sensibilisation du ministère sur les feux de forêt

Guide technique sur les OLD, mis à jour prochainement

Rendez-vous sur le site de la préfecture de votre département

Foire Aux Questions nationale sur les OLD en collaboration avec l'AMF

Module de formation de la Région sur le risque incendie

MOOC pour les élus (adapté au département de l'Hérault)*

PENDANT LE FEU

Le document de gestion de crise des Communes forestières*

Le guide d'élaboration d'un PCS du Ministère

Canevas d'un PCS intégrant le risque incendie sur le site de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

APRES LE FEU

Fiche élus et DIG / Fiche élus et DIGU*

Guide du CNPF sur « Que faire après un incendie » à destination des propriétaires de forêt

** documents réalisés par les Communes forestières*



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région.

Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.

Une action co-financée par :



Document réalisé par les Collectivités forestières Occitanie - 06/2024

Crédits photographiques : Collectivités forestières Occitanie, Entente Valabre (p 10 bas), C-Prim (p 9 haut)

CONTACTEZ-NOUS



Collectivités forestières Occitanie
Pyrénées Méditerranée

04.11.75.85.17

occitanie@communesforestieres.org

www.collectivitesforestieres-occitanie.org